

Vente appartement à un locataire sans bail

Par Narcisse, le 04/03/2012 à 16:21

Bonjour,

Ancien instituteur, devenu professeur des écoles en septembre 2009, j'ai perdu mon droit au logement de fonction.

Toutefois la mairie propriétaire m'a laissé bénéficier de celui-ci sans bail et à titre gratuit. Logement que j'occupe depuis 1998 en toute légalité et que j'avais demandé à acheter en avril 2009 (anticipant mon changement de statut).

M. le maire semblait favorable à ma proposition d'achat.

Mais en mars 2011, sans m'en informer et sans me faire de proposition, le conseil municipal a décidé de ventre l'ensemble des logements à une société HLM.

Depuis cette date par 3 courriers recommandés la municipalité me demande de quitter le logement (délai de 3 mois)

Je n'ai toujours pas obtempéré.

La mairie me menace maintenant de demander une procédure d'expulsion.

Suis-je dans mon droit quand je demande en tant que locataire une proposition de vente en priorité?

Cordialement

[citation]et à titre gratuit[/citation]

Vous n'avez pas le statut de locataire si vous ne payez pas de loyer (La Palice dixit)

Par Laure11, le 04/03/2012 à 19:56

Bonjour,

Vous n'aviez pas de bail écrit, mais un bail oral. Les mêmes dispositions régissent le bail écrit et le bail oral.

Cdt